

en exil nos propres citoyens ou en les séparant de leurs parents, les exposant ainsi à devenir une charge pour l'État. Dans un pays riche comme le Canada, qui a un besoin de population, quand, à l'occasion, certains sujets pourraient être expulsés, même si ce sont des mauvais sujets, je crois qu'il ne faudrait pas les expulser s'ils sont les parents de tout jeunes citoyens canadiens qui doivent être confiés aux soins de quelqu'un. Je voudrais que la loi soit modifiée afin que de telles expulsions ne soient plus possibles. Mais il n'est pas nécessaire de modifier la loi. Tout ce que l'honorable représentante a à faire, c'est de changer sa façon de penser ou, si ce n'est la sienne, celle de ses collègues.

Il y a une autre question que je voudrais aborder, monsieur le président, et je m'aperçois que vous regardez l'heure. Je dois dire que je suis profondément déçu de l'attitude très dure du premier ministre,—je ne blâme pas l'honorable représentante mais celui qui le mérite, le premier ministre,—devant l'appel du Conseil canadien du bien-être et de bien des Canadiens de toutes les régions qui veulent contribuer à l'Année mondiale des réfugiés. Le Conseil canadien du bien-être a présenté certaines propositions au premier ministre voici plusieurs mois, et je crois qu'à peu près tous les dix jours, je lui ai demandé quand le gouvernement prendrait une décision à cet égard. Chaque fois, le premier ministre m'a fait la réponse qu'il nous fait habituellement à propos des questions d'intérêt public.

Le fait est qu'aussi longtemps que nous exigeons du répondant privé qu'il soit indéfiniment responsable de la santé et du bien-être de ces réfugiés, nous rendons la chose pratiquement impossible. Tout en professant hautement de notre désir de faire quelque chose, nous avons pris soin de conserver les règlements dans un tel état qu'ils interdisent pratiquement toute initiative de ce genre, si ce n'est de la part de personnes fort bien nanties ou qui se soucient fort peu de leurs obligations.

Le Conseil du Bien-être a proposé au gouvernement de s'entendre avec les provinces. Je ne trouve pas, pour ma part, que ce soit là le meilleur moyen. Je crois que la meilleure méthode est celle que j'ai proposée au ministre des Finances et qu'il m'avait promis de transmettre au premier ministre, au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada ne se risquerait pas trop, je pense, à déclarer qu'après un an ou deux, il prendrait la suite du répondant auprès des réfugiés sur la santé et le bien-être desquels il resterait encore à veiller. La charge ne serait pas très lourde. Si les répondants ne sont tenus à cette charge que

pendant une année ou deux, ils n'auront pas à assumer de terribles responsabilités, et, à mon avis, cela éliminerait toutes les difficultés inextricables avec lesquelles on est aux prises à cet égard. Il reste encore trois semaines avant la fin de l'Année mondiale des réfugiés, et j'invite encore une fois le gouvernement à adopter une attitude positive à ce sujet, ou, du moins, à se décider et à donner une réponse catégorique.

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de remercier le député de Bonavista-Twillingate pour deux raisons: premièrement, d'avoir défendu si éloquemment mon personnel, ce qui me soustrait à cette tâche, et, en deuxième lieu, d'avoir formulé sur l'administration des observations dictées à la fois par le sens pratique et une grande sincérité. Je dois avouer que je ne partage pas certaines de ses opinions, mais il fallait s'y attendre. Si je puis relever d'abord ses dernières observations, j'aimerais lui faire savoir que, pour ce qui est des répondants des réfugiés, nous estimons que le programme s'en vient très bien. Le premier ministre l'a signalé, nous n'avons pas l'intention d'y mettre fin lorsque l'Année mondiale des réfugiés se terminera. Il aimera sans doute savoir que nous avons reçu 80 demandes de particuliers qui voulaient se porter garants; elles ont été étudiées et plusieurs de ces personnes sont déjà au Canada. Ceci intéresse environ 150 personnes. Les demandes de renseignements ont été très nombreuses et, dans la plupart des cas, ce sont des groupes de personnes qui se portent garants.

Une entrevue, je crois l'avoir dit plus tôt en réponse à une question de l'honorable député d'Essex-Est, a été fixée avec le ministre de la Santé de l'Ontario, le docteur Dymond, en vue de discuter en détail les répercussions de la déclaration faite par le premier ministre Frost, le 12 avril dernier, au sujet du rôle joué par le gouvernement ontarien dans l'assistance aux réfugiés. Je suis heureuse d'annoncer qu'à la suite des entretiens que nous avons eus avec le docteur Dymond le 30 mai dernier, nous avons reçu au nom de celui-ci, du gouvernement ontarien, une communication dont voici la teneur:

...même si la province ne peut se charger de payer les frais de transport des réfugiés immigrants, nous sommes disposés à assumer les frais d'assistance sociale normalement acceptés, après que les réfugiés immigrants auront habité notre province pendant six mois.

Cela veut dire que même si les autorités provinciales d'Ontario ne peuvent, pour des raisons bien compréhensibles, assumer la responsabilité des frais relatifs au transport